

# COMMISSION FUTSAL FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion Restreinte du Mardi 25 Septembre 2018

Présents : MM. CHAMPION Hubert, ETIENNE Roland, GONCALVES Agostinho

## -RAPPEL-

### INFORMATIONS IMPORTANTES

**La commission rappelle aux clubs qu'il est obligatoire d'effectuer une photocopie (ou une photo) de leurs feuilles de matchs avant envoi en cas de feuille égarée.**

La commission rappelle que **seule l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr)** est prise en compte pour toute correspondance avec le District. De plus, tous les courriers et les télécopies doivent impérativement être transmis sur papier officiel à entête du club et comporter les informations suivantes :

N° d'affiliation, Championnat ou Coupe, Série, Groupe, N° du match, Date du match.

Un formulaire de changements (dates, lieux, horaires) est disponible sur le site Internet du District en accédant à la rubrique « Formulaires », « Demande de changement de match ».

#### **Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :**

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

**La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :**

#### **- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :**

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- Report de rencontre :**

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

#### **- Changement avec accord de l'adversaire :**

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :**

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

### CHAMPIONNAT FUTSAL

## **ATTESTATIONS DES INTALLATIONS SPORTIVES**

*Merci aux autres clubs de fournir leur attestation de gymnase au plus tôt avant la reprise  
Du Championnat.*

## FUTSAL D1

### **20539515 – CHAMPIGNY CF 2 – CHOISY LE ROI AS 2 Futsal D1 du 22/09/18**

Lecture du mail de AS Choisy le Roi du 21/09/18.

***La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait avisé d'AS Choisy le Roi.***

## FUTSAL D2

### **20808203 – VITRY ASC 1– CHANTIERS PARIS UA 1 Futsal D2. B du 22/09/18**

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.

***La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de CHANTIERS PARIS UA 1.***

### **20808204 – C NOUS 2– VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 Futsal D2.B du 22/09/18**

Lecture du courrier de Villejuif City Futsal du 23/09 et du courrier tardif 21/09 (*vendredi après 17h00*) du club de CNOUES (*non officiel*).

***La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de C Nous 2.***

### **20808120 – C NOUES / VITRY ASC Futsal D2.A du 29/09/18**

Courrier de la LPIFF du 21/09/18.

Suite à son engagement tardif, ***la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure et demande aux deux clubs de fixer en commun une nouvelle date (date butoir : 20/12/18). Prévenir la Commission.***

### **20808210 – A. URBAN 13 / C NOUES 2 Futsal D2.B du 01/10/18**

Courrier de la LPIFF du 21/09/18.

Suite à son engagement tardif, ***la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure et demande aux deux clubs de fixer en commun une nouvelle date (date butoir : 20/12/18). Prévenir la Commission.***